



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 11 JUIN 2015

Impôt : le retour du prélèvement à la source

FISCALITÉ Le gouvernement affirme vouloir s'engager dans la réforme. Elle pourrait devenir effective en 2018. Mais ce n'est pas la première fois que le chantier est ouvert

PIERRE TILLINAC

p.tillinac@sudouest.fr

La retenue à la source revient sur le tapis. Manuel Valls a promis au congrès de Poitiers que le gouvernement allait plancher sur le sujet. La réforme – si jamais elle a vraiment lieu – ne se fera toutefois pas du jour au lendemain, et sûrement pas avant l'élection présidentielle. Interrogé pour savoir si elle pourrait être appliquée avant 2017, Michel Sapin s'est contenté d'un très prudent « je ne le pense pas ». Certains en ont conclu que ce serait donc pour 2018, mais en fait, aucune date précise n'a été clairement avancée.

Pendant la campagne électorale, François Hollande avait promis d'engager « une grande réforme permettant la fusion à terme de l'impôt sur le revenu et de la CSG dans le cadre d'un prélèvement simplifié sur le revenu ». La fusion étant tombée aux oubliettes, la réforme du prélèvement serait une façon de montrer que le gouvernement a malgré tout ouvert le chantier de la fiscalité, et pas seulement pour augmenter ou baisser les impôts.

L'idée n'est toutefois pas nouvelle. Le prélèvement à la source fait partie des serpents de mer qui ressur-

gissent régulièrement. En 2006, Thierry Breton, le ministre des Finances de l'époque, avait déjà promis d'engager la réforme. Cette fois sera-t-elle la bonne ?

1 Les employeurs collecteurs

En France, près de la moitié des prélèvements obligatoires, principalement les cotisations sociales et la CSG, sont aujourd'hui déjà prélevés à la source. Mais pas l'impôt sur le revenu, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pays européens. L'impôt sur le revenu reste aujourd'hui payé directement par le contribuable, par prélèvement automatique (plus de 70 % des contribuables ont opté pour la mensualisation), virement, chèque ou TIP. Avec la retenue à la source, le montant de l'impôt à payer est prélevé par un tiers, en général l'employeur et les caisses de retraite, mais les banques pourraient aussi être sollicitées.

2 Contribuables : ce qui change

Les salariés passent pour être plutôt favorables à la réforme. Pour le salarié, le principal changement concernerait sa feuille de paie : la somme qui y figurerait serait revue à la

baisse, puisqu'elle serait amputée du montant de l'impôt versé chaque mois par l'employeur. Les premiers mois, cela pourrait surprendre. Pas de bouleversement à attendre en revanche pour la déclaration de revenus : il faudrait toujours en remplir une pour fournir diverses informations à l'administration (situation familiale, revenus annexes, etc.).

Les défenseurs du prélèvement à la source font valoir qu'il s'agit d'un mode de recouvrement simple et indolore, qui peut favoriser l'acceptabilité de l'impôt. Ils insistent également sur le fait que ce système permet de mieux coller aux variations de revenus : il est payé sur les revenus de l'année en cours, alors que l'impôt sur le revenu est aujourd'hui payé sur les revenus de l'année précédente. En ce qui concerne les finances de l'État, enfin, ils affirment que la retenue à la source permettrait de réaliser des économies, un argument qui pèse lourd par les temps qui courent.

3 Ceux qui n'en veulent pas

Pour les entreprises, c'est incontestablement une charge supplémentaire. Les organisations patronales y sont pour cette raison en général

plutôt opposées. Pour d'autres raisons, la plupart des syndicats se montrent assez prudents, voire carrément hostiles. Bercy ne semble pas non plus très enthousiaste à l'idée de passer au prélèvement à la source. La réforme ne présente pas que des avantages, et les spécialistes ne sont même pas d'accord sur les effets positifs ou négatifs que ces changements pourraient entraîner,

aussi bien dans le budget de l'État que dans les comportements sociaux ou économiques des salariés.

Autre sujet de préoccupation : les salariés qui ont plusieurs employeurs et surtout les impôts dus par les professions indépendantes, qui se prêtent très difficilement au prélèvement à la source. Mais la question qui soulève le plus d'interrogations est celle de l'année de transition, puisqu'il faudrait passer d'un système où l'impôt est payé sur les revenus de l'année précédente à un système dans lequel il est réglé pour l'année en cours (lire ci-dessous). En 2012, le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) avait publié un rapport sur le sujet. Il était arrivé à la conclusion que « beaucoup d'arguments historiquement avancés en faveur du prélèvement à la source ont perdu de leur force ».

Pour les contribuables, les démarches ont déjà été largement simplifiées et, depuis dix ans, l'administration réalise d'importants gains de productivité. Le CPO ne fermait toutefois pas définitivement la porte à une éventuelle réforme. « Le recouvrement à la source reste l'un des moyens les plus efficaces de réaliser l'imposition contemporaine des revenus. La pertinence d'une extension du prélèvement devrait dès lors être réexaminée s'il était décidé de procéder à une réforme profonde de l'imposition des revenus », notaient les auteurs de l'étude.

« Il faudrait une vraie réforme fiscale »

SYNDICAT Solidaires conteste la plupart des avantages mis en avant par les défenseurs de la retenue à la source



Patrick Mérian : « Il y aura toujours une déclaration de revenus. » PHOTO DR

« **Sud Ouest** ». La réforme de l'impôt sur le revenu est-elle techniquement très complexe ? **Patrick Mérian (1)**. Elle est tout à fait réalisable. Mais il faut prendre le temps de savoir quel impact la réforme pourrait avoir sur les salariés contribuables. En plus, si l'on demande aux entreprises de prendre en charge le prélèvement, il n'est pas certain que les TPE (très petites entreprises) et les PME aient vraiment les moyens d'assurer cette mission.

Quelles solutions sont envisagées pour les professions libérales et les commerçants ? C'est un vrai souci. Pour les salaires et les pensions, le système est très simple. Ce n'est pas le cas pour les revenus non salariés. Par nature, ils sont fluctuants d'une année sur l'autre. Pour résoudre le problème, on pourrait instaurer un méca-

nisme d'acomptes. Comment ? Sur quels taux ? Nous n'avons aucune réponse à ces questions.

Selon vous, la retenue à la source pourrait poser des problèmes de confidentialité. Pourquoi ? Aujourd'hui, l'employeur ne connaît pas la situation familiale de ses salariés et encore moins le niveau de leurs autres revenus. Les salariés peuvent, par exemple, avoir des conjoints qui perçoivent des revenus importants. La situation serait totalement différente avec la retenue à la source. On peut imaginer que l'employeur qui saurait que certains salariés disposent de revenus confortables pourrait en profiter pour refuser des augmentations de salaire ou mettre les salariés en concurrence.

Êtes-vous d'accord avec ceux qui estiment que la réforme

permettrait de réduire les dépenses publiques ? La retenue à la source n'entraînera pas la disparition des déclarations de revenus. Il faudra toujours des agents des Finances publiques pour gérer les dossiers. Au contraire, la réforme devrait entraîner la création d'une nouvelle mission : le contrôle du recouvrement par les entreprises.

Aujourd'hui, une bonne partie de la fraude fiscale en France vient du non-recouvrement de la TVA par les entreprises. L'impôt sur le revenu rapporte à peu près 70 milliards d'euros par an à l'État. Si demain il est recouvré par les entreprises, il y aura obligatoirement une diminution des recettes que nous estimons à 20 % environ. Pas forcément du fait de la fraude, mais il y aura une perte en ligne en raison de négligences ou de défaillances.

La retenue à la source fonctionne bien dans plusieurs pays. Pourquoi pas en France ? D'un pays à l'autre, les systèmes sont différents. Il faut comparer ce qui est comparable. En plus, nous craignons que le gouvernement n'ait envie de rendre cet impôt neutre. Ce pourrait être une façon déguisée de faire en sorte que les citoyens ne se rendent plus vraiment compte de ce qu'ils payent.

Mais, pour nous, l'enjeu n'est pas là. L'urgence, ce n'est pas la retenue à la source, mais la réforme de l'impôt. Il faudrait une vraie réforme fiscale pour rendre l'impôt sur le revenu plus simple, plus progressif et plus juste.

Recueilli par P. T.

(1) Secrétaire départemental du syndicat Solidaires Finances publiques pour la Gironde.

« Plus dans nos moyens »

CASSINOMAGUS Le Conseil départemental entend se défaire de la gestion du site

Après avoir annoncé début avril la suspension des travaux de valorisation des thermes de Chassenon, François Bonneau, président du Conseil départemental, envisage de céder la gestion de Cassinomagus, le nom de l'ensemble du site gallo-romain, à la Communauté de communes de Haute-Charente. Élu mardi président du conseil d'administration de l'établissement public, il s'en est expliqué auprès des élus locaux, du personnel et de l'association des Amis de Chassenon.

En ligne de mire, les 600 000 euros de frais de fonctionnement de Cassinomagus, dont 250 000 euros pour le personnel détaché du Conseil départemental, rapportés aux 10 000 entrées payantes annuel-

les. « Ce n'est pas raisonnable et, en tout cas, ce n'est plus dans nos moyens », ajoute François Bonneau.

« Plus de souplesse »

Et l'élu de rappeler que l'établissement public en question n'existe que depuis 2009 : « Ça fonctionnait très bien avant. La plupart des élus conviennent qu'on est au-delà de la limite de ce qui est supportable. Le tout étant d'apporter plus de souplesse. »

Au passage, le président du Conseil départemental dit avoir trouvé « un très bon état d'esprit » chez les Amis de Chassenon : « Ils veulent que le site soit sauvegardé, ils sont dans une démarche constructive, pas dans une logique d'affrontement. »

Et s'il affirme que le Conseil départemental conserverait dans son giron « tout ce qui est archéologique » à Cassinomagus, François Bonneau s'attelle bel et bien au gel des travaux de couverture (10 millions d'euros) : inscrit les 17 et 18 juin prochain parmi les décisions modificatives de l'exercice budgétaire, celui-ci sera, de toute évidence, entériné.

Il n'est d'ailleurs plus question de travaux de moindre envergure, du moins à court terme : « D'ici quelques années, je ne dis pas qu'il n'y aura pas une réflexion. » Une réouverture n'en est pas moins envisagée « dès l'an prochain ». Il faudra auparavant protéger à nouveau les 10 % des thermes découverts pour cause de chantier.



Les thermes de Chassenon.

PHOTO CÉLINE LEVAIN



Un capitaine en provenance de Ribérac

Au 1^{er} août, le capitaine de la gendarmerie de Cognac, Franck Racine, se sera envolé à Mayotte pour de nouvelles occupations. Il sera remplacé par le capitaine Daniel Millot. Le militaire en fin de carrière arrive de la Dordogne où il est en poste à la compagnie de gendarmerie de Ribérac. ARCHIVES « SO »

Ça swingue entre les cafetiers et le Blues

BLUES PASSIONS Si la programmation des concerts de la place François-1^{er} est bouclée, les cafetiers ne cachent pas leur rancune

SOPHIE CARBONNEL

s.carbonnel@sudouest.fr

C'est une belle programmation qu'a présentée hier le directeur de West Rock, Gaëtan Brochard, aux cafetiers de l'association François-1^{er} (lire ci-dessous). Pour la quatrième fois consécutive, la place centrale de Cognac va vibrer au son des concerts pendant toute la durée du festival Blues Passions. Un rendez-vous annexe gratuit qui se prépare toujours dans la douleur. À quelques jours du coup d'envoi de la 22^e édition du Blues Passions, les cafetiers ont décidé de ne pas mâcher leurs mots.

De trop gros artistes

« On avait la possibilité de programmer Louis Bertignac le jeudi, Charlélie Couture le vendredi et Thomas Dutronc le samedi. Mais on a reçu tellement de pression de la part de la mairie et de Blues Passions qu'on a été obligé de revoir nos ambitions. » Les cafetiers n'y vont plus par quatre chemins. Leur événement aurait pu être mieux. « Le directeur de Blues Passions, Michel Rolland, a eu peur qu'on fasse de l'ombre à son festival, pense Pa-

trick Vandenhove, président de l'association François-1^{er} et patron du Cougna. Notre objectif est ailleurs. On veut que tous ceux qui veulent écouter du blues puissent le faire gratuitement après 20 heures. »

Avec ses 98,5 % de financements privés, l'association François-1^{er} estime qu'elle n'a de compte à rendre à personne. « On a même accepté de tirer un trait sur la subvention municipale de 1 500 euros, poursuit le président.



L'association François-1^{er} a eu le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents comme Sandrine Parenteau, à la tête du Coq d'or avec son époux Renaud. Sourires aux lèvres mais remontés. < >

En contrepartie, on aura une présence des policiers municipaux. » Pourtant, les dernières réunions entre Michel Gourinchas, Michel Rolland et les cafetiers semblaient avoir mis tout le monde d'accord. « On n'a pas voulu remettre de l'huile sur le feu à ce moment-là, explique Thierry Saviot, patron de la Renaissance. Mais c'est un grand bal des faux-culs. »

Pas associés à l'événement

Avec 103 000 euros de budget pour les cinq jours de fête, l'association ne regrette pas un instant d'avoir confié la programmation à West Rock. « Michel Rolland nous a fait une proposition. Une banda pour 45 000 euros. Non merci... »

D'autant que si le directeur de Blues Passions garde un œil sur ce

qui se fait à quelques mètres de son festival, les cafetiers ne se sentent pas du tout associés à l'événement. « Chaque année, Blues Passions fait appel à un prestataire privé pour la restauration et les boissons. Jamais Michel Rolland ne nous a invités à avoir un bar à l'intérieur du jardin public. Pourquoi la mairie ne lancerait-elle pas un appel d'of-

fres ? Au moins on aurait l'impression de faire travailler les acteurs du territoire. De toute façon, pendant cinq jours, le maire c'est Michel Rolland... »

Ces tirs à boulets rouges n'ont rien de neuf. Après la suppression des « Bars en bleu » en 2012, les cafetiers s'étaient mobilisés pour prendre en main l'ambiance de la place, sans passer par Blues Passions. Dans ce contexte, les rancœurs sont tenaces.

Du son trois étoiles sur la place

PROGRAMME

La forme de ce Blues 1^{er} 2015 change légèrement, mais avec toujours la même qualité musicale

Du mardi 30 juin au samedi 4 juillet, la place va s'animer. Pour ce Blues 1^{er}, fini les concerts devant chaque établissement, place à un seul et unique artiste avec système d'amplification. Encore une fois, Gaëtan Brochard a réalisé une belle performance. Le répertoire se veut exclusivement dans la trempe du blues avec de belles voix, des découvertes et beaucoup de guitares.

Mardi 30 juin

Il ouvrira le bal à 19 h 30, le visage masqué et sera un peu le fil rouge de ces cinq jours. Le DJ du Super Nacho club va castagner avec ses sets remixés de rockabilly et d'electro-blues. À 21 h 30, le groupe québécois Catz & Summer a un lien direct avec Blues Passions. Max Summer a longtemps vécu à Cognac. Il serait même une charnière importante dans la création du festival.

À 23 h 15, Malted Milk et Toni

Green monteront sur la grande scène. La musique soul-blues du groupe français est sublimée par la voix de la chanteuse américaine Toni Green.

Mercredi 1^{er} juillet

Super Nacho est de retour entre midi et 14 heures, et à partir de 19 h 30. À 21 h 30, Vicious Steel reprendra des grands classiques du rock et du blues. C'est ensuite une famille qui montera sur scène à 23 h 15. Homemade Jamz Blues Band est composé de deux frères et d'une sœur. Ce trio originaire des États-Unis est assurément électrique.

Jeudi 2 juillet

On reprend Super Nacho pour la pause déjeuner, et pour l'apéro du soir avant que Blackbird Hill entre en scène. Ce duo français décoiffe.

À 23 h 15, c'est un petit prodige qui enchaînera. Pour ceux qui avaient apprécié la guitariste serbe Ana Popovic l'an dernier, ils aimeront Joanne Shaw Taylor. Découverte à l'âge de 16 ans par Dave Stewart du groupe Eurythmics, la jeune femme a été élue Meilleure chanteuse anglaise aux British

Awards en 2010 et 2011. Du très lourd.

Vendredi 3 juillet

On ne le répètera pas assez mais Super Nacho sera encore sur ses platines vendredi, midi et soir. À 21 h 30, le groupe country blues Rag Mama Rag préparera le public à l'entrée de la tête d'affiche de cette programmation. Charlië Couture entrera en scène à 23 h 15. L'artiste aussi peintre sera accompagné d'animation scénographique autour de ses œuvres d'art.

Samedi 4 juillet

Dernier jour pour Super Nacho, mais pas des moindres puisque l'association lui offre, en plus du midi et du soir, la grande scène entre 0 h 30 et 2 heures du matin.

Avant ça, Chris Bakehouseman, déjà venu se produire à Cognac, revient en trio. Blues, country ou rock'n'roll des années 50, le chanteur a un répertoire riche.

À 23 h 15, Reverend Horton Heat va mettre en avant son talent autour de tout ce qui finit en « billy » : rockabilly, punkabilly, ou encore psychobilly. Bref, un mélange de country, punk, big band, swing et rock.

CHÂTEAUBERNARD

La course cycliste nocturne annulée

Le parc des Pierrières accueillait son lot d'exposants, dimanche. Aux commandes du vide-greniers, le club Team Cycliste Châteaubernard. Avec un président, Bruno Delomme, toujours fidèle au poste mais au sourire un peu forcé.

Dans les contrariétés du moment, il y avait certes les 100 mètres linéaires réservés et non honorés, un manque à gagner pour le club. Et il y avait surtout un autre événement ou plutôt l'annulation d'un événement sportif cher au président : le grand prix de Châteaubernard, une course cycliste nocturne organisée à chaque veille de Tour de France.

Cette année, la 7^e édition devait comme à l'accoutumée se dérouler au centre bourg. Sûr de son fait, Bruno Delomme ne pensait pas devoir à composer avec l'événementiel du Castel. Et justement, vendredi 3 juillet, l'école de danse



Le président Bruno Delomme annule sa course nocturne dans la douleur. PHOTO S. B.

Estelle-Simon y offrira son gala annuel. La municipalité a suggéré au club d'envisager un autre circuit.

La zone du fief du Roy ? Le président s'y refuse en raison de la présence des gens du voyage : « On ne va tout de même pas les parquer pour des raisons sécuritaires. » Il en est de même d'un tracé englobant l'avenue de Barbezieux. Le président a choisi le centre bourg, à la veille du Tour de France, sinon rien. Dépit, Bruno Delomme a dû s'y résoudre : il n'y aura pas de course cycliste nocturne cette année. Et le président de s'inquiéter déjà pour l'édition 2016 : « Il faut effectuer tout un travail en amont pour valider une date de course sur le calendrier fédéral. » Que les amateurs de deux-roues se rassurent, ils pourront toutefois apprécier aux premières loges la course des écoles de cyclisme, ce dimanche 14 juin, de 11 à 18 heures. Le circuit fermé s'étendra sur la rue de la commanderie, la rue des meuniers et la route de Segonzac.

Sandra Balian

Châteaubernard : les écoliers visitent le Castel



Les élèves de maternelles avaient de nombreuses questions à poser au réalisateur, Pierre Arruabarrena. PHOTO SANDRA BALIANI

En janvier dernier, le monde associatif, les chefs d'entreprise et le public étaient conviés à découvrir, à tour de rôle, le Castel. Catherine Roy, maire adjointe chargée de la jeunesse, des centres de loisirs et de la vie scolaire, a choisi la fin de l'année scolaire pour ouvrir les portes de l'espace festif et culturel aux élèves castelbernardins.

Mardi, la matinée a donc été réservée aux écoles maternelles de La Combe des dames et Le Petit Prince tandis que l'après-midi était dédiée aux écoles primaires Jules-

Vallès et Pablo-Picasso. Toutes ont bénéficié d'une visite menée par le réalisateur Pierre Arruabarrena et d'une petite collation.

Outre la visite des lieux, étaient aussi programmées deux projections : des petits films d'animation pour les plus jeunes et le visionnage d'un film retraçant la course humanitaire Sénagazelle 2015 en présence d'une participante, Sylvie Prompt de l'association Team galopins charentais, pour les plus grands.

S. B.

JAVREZAC

Hommage pendant le tournoi

Commencé le 18 mai, l'open du Tennis Club des Borderies s'est terminé le 30 mai sous un beau soleil. Au tableau, 72 inscrits dont 15 femmes ont disputé les matches de 4^e et 3^e séries hommes et dames. À noter, une parenthèse ouverte dans l'organisation de ce tournoi pour rendre hommage au président fondateur du club, Jean Gombert, récemment disparu, en y intégrant un double mixte à sa mémoire.

Esprit d'équipe

Objectif : symboliser l'esprit d'équipe rare qui règne au sein de ce club qu'il chérissait tant et qui correspond bien à la mentalité que souhaite instaurer l'équipe dirigeante actuelle. Ceci bien entendu en prémices à une épreuve spéciale qui devrait voir le jour en 2016. Interrompu dans la matinée par une météo capricieuse, tous les participants de ce double mixte ont été déclarés gagnants.

Durant ce tournoi, deux soirées ont été organisées, l'une « basque » qui a réuni une vingtaine de participants et l'autre « pineau » avec 40 convives.



Cyrielle Lachaize, du club de Châteaubernard, gagnante du tournoi 4^e série. PHOTO C. G.

Parmi les clubs participants, il est à noter Châteaubernard avec 23 joueurs, Cognac avec 21, Jarnac avec cinq, etc. Didier Deschamps, président du Comité départe-

RÉSULTATS

3^e SÉRIE MESSIEURS Vainqueur, Vincent Bietry classé 15/2 de Châteaubernard ; finaliste, Thomas Vidal, 15/3 de Jarnac ; demi-finalistes, Xavier-Emmanuel Moreau, 15/2 de Cognac et Florian Duhaï, 15/3 de Cognac Martell.

4^e SÉRIE MESSIEURS Vainqueur, Renault Philippe, 30/1 de Mirambeau ; finaliste, Thomas Castagnet, 30/1 de Cognac TC ; demi-finalistes, Pierre Sallée, 30/1 du TC Borderies et Gaëtan Labau, 30/4 du Cognac TC.

4^e SÉRIE DAMES Vainqueur, Cyrielle Lachaize, 15/5 de Châteaubernard ; finaliste, Julie Pascoua, 15/5 de Châteaubernard ; demi-finalistes, Inès Basso-Brusa, 15/4 de Châteaubernard et Patricia Gentil, 15/4 WO.

mental et du Comité départemental olympique et sportif (CDO) était présent. L'an prochain, le tournoi sera étendu à la 2^e série.

Colette Guné

■ Plus de magasins indépendants, une guerre des prix féroce, un foncier avantageux...

■ Le département de la Charente a les grandes surfaces les moins chères de France

■ Et leurs prix continuent de baisser.

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

Avec des prix 4,5% inférieurs à la moyenne nationale, les grandes surfaces de Charente sont, toujours en moyenne, les moins chères de France. C'est ce que révèle l'étude Distriprix, réalisée par la maison d'édition spécialisée dans la grande distribution Dauvers, publiée il y a quelques semaines. La Charente se place ainsi, comme l'an dernier – première année de publication de cette étude – sur la plus haute marche du podium, juste devant les Côtes-d'Armor et le Tarn.

Pour arriver à ce résultat, Olivier Dauvers et son équipe ont absorbé les prix, disponibles sur internet, des 3 500 drives de France et analysé les tarifs des produits de grande marque. «Les seuls qu'on puisse effectivement comparer», explique Olivier Dauvers, les produits de marque distributeur étant différents pour chaque enseigne. Les prix des drives sont presque toujours identiques à ceux pratiqués en magasins», précise-t-il pour défendre sa méthode.

Mais alors pourquoi la Charente est-elle championne des prix bas? «D'abord parce que le département profite d'une concurrence intense et féroce des enseignes», développe Olivier Dauvers. Sur les 28 drives pris en compte dans l'étude, les trois quarts sont des magasins indépendants: Leclerc, Système U, Intermarché dont les propriétaires sont plus libres de tirer sur les prix. On compte six

En Charente, les courses les moins chères de France

Indice de prix par département

inférieur à 97

de 97 à 99

de 99 à 101

de 101 à 103

supérieur à 103

(100: moyenne de la France)



En Charente, les prix ont en moyenne baissé de 1,9% entre mars 2014 et mars 2015

Grâce à son grand nombre de magasins indépendants, le département profite d'une concurrence intense et féroce des enseignes.

Leclerc, enseigne la moins chère. «Les prix, c'est notre cheval de bataille», confirme Jean-Michel Guéret, le responsable du Leclerc de Ruffec. On scrute ce que font les autres, on joue sur nos marges.»

Une obsession aussi pour le directeur d'Auchan La Couronne, Sébastien Delbecq. «Il ne faut pas regarder que les grandes marques, défend-il. Nous, on fait de gros efforts sur les légumes, le bio, le self-discount.»

Autre point fort de la Charente: des coûts d'exploitation moindres pour les magasins grâce à un foncier attractif, des salaires moins élevés qu'ailleurs. Qu'à Paris par exemple où le turnover des salariés est tel que les directeurs doivent les payer plus cher pour les garder. «On n'a pas ce problème en Charente, admet Jean-Michel Guéret. Nos salariés sont plutôt fidèles, ancrés dans le territoire. Mais on a tout de même des charges de gaz, d'électricité... qui ne vont pas en diminuant», nuance-t-il.

Enfin, si les prix sont bas, c'est aussi que les hypermarchés s'adaptent au niveau de vie de la population. D'après les chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le revenu médian est de 18 388 € en Charente contre 20 104 € dans les Alpes-Maritimes et 25 500 € à Paris. «Chez nous le panier moyen est entre 22 et 25 €, indique le directeur du Leclerc Ruffec. Il faut en tenir compte.»

Ça continue de baisser

En plus d'être les plus faibles de France, les prix des magasins charentais continuent de baisser. Ils ont diminué de 1,9% entre mars 2014 et mars dernier,

quand la moyenne nationale des prix a perdu 1,5%.

L'association de consommateurs UFC-Que Choisir de Charente valide ce constat de prix bas. «D'après une étude menée par l'association sur un panier type de 80 produits, la Charente, avec un prix global de 366 €, est parmi les départements les moins chers, juste derrière l'Orne et les Côtes-d'Armor», rapporte Jean-Luc Girault, le président. D'après cette étude, Leclerc est l'enseigne la moins chère de Charente avec des prix 6,7% inférieurs à la moyenne nationale toutes enseignes confondues. Suivi de Géant (5,7% en dessous de la moyenne), Auchan (5,3%), Carrefour (3,2%), Super U (2,5%) et Intermarché (0,5%).

Valérie Lagarde, 49 ans

«Je fais très attention aux prix



«Je viens toujours chez Leclerc, justement parce qu'ils ont la réputation d'être les moins chers. Vivant seule avec ma fille, je dois faire très attention à mon budget.

Entre 60 et 80 € maximum par semaine. Pour être sûre de ne pas dépasser, je prends toujours à peu près les mêmes produits. Je m'autorise seulement un écart de temps en temps quand j'ai envie de tester un nouveauté. Je ne prends pas les premiers prix, dont je me méfie un peu, mais ceux juste au-dessus. Et globalement, j'ai plutôt l'impression que le prix de mon chariot a baissé.

Christiane Valois, 69 ans

«Moins cher que dans le Nord



«Mes enfants vivent dans le nord de la France et quand je les accompagne dans leurs grandes surfaces, je vois tout de suite la différence. Tout est sensiblement plus cher chez eux. Alors

quand ce sont eux qui descendent nous voir, ils en profitent pour faire le plein. On est plutôt bien lotis en Charente, il ne faut pas se plaindre. Par contre, je ne pense pas que les prix aient tendance à baisser. J'ai plutôt l'impression que mon budget courses est plus important aujourd'hui, alors même qu'on n'est plus que deux à la maison. Le ticket affiche très vite entre 100 et 120 €.»

Pascal Guillaume, 57 ans

«Un peu dans chaque magasin



«Pour trouver les meilleurs prix, je vais dans plusieurs magasins différents. Je prends, par exemple, le Sopalin chez Lidl, les conserves chez Leader Price, mais

pour des objets comme les piles, pour lesquelles je veux de la qualité, je préfère aller chez Auchan ou Carrefour. Il y a une vraie différence d'un magasin à l'autre. Pour exactement la même chose, je peux m'en sortir pour 120 € dans un, 140 € dans l'autre, il faut bien choisir. J'ai l'impression que c'est sur la viande que ça a surtout augmenté. Alors je n'en mange plus qu'une fois par semaine.»

Émilie Mercier, 30 ans

«Les couches ont augmenté



«J'ai plutôt l'impression que les prix ne baissent jamais. Sur certains produits comme les sodas, l'alcool, les couches..., j'ai noté des augmentations. Or, avec deux bébés de 7 et 20 mois à la

maison, ce sont des produits que j'achète toutes les semaines. Alors j'essaie de profiter des promotions, des réductions... J'habite à Mansle, mais je fais mes courses chez Leclerc à Angoulême pour profiter des journées bébé. Au bout de cinq passages avec des produits pour bébé, on a 11 € offerts sur le rayon. C'est toujours ça de gagné sur un chariot d'environ 150 € par semaine pour quatre.»

Jacques Chabot président de l'Agence technique départementale

Jacques Chabot (Photo archives CL), le président de la communauté de communes des 4B (Barbezieux, Baignes, Brossac, Blanzac), a été désigné président de l'Agence technique départementale (ATD) par François Bonneau, par délégation de fonction, en ouverture de l'assemblée générale qui se tenait lundi à Champniers. LATD 16 a été créée en 2014 par le précédent conseil départemental présidé par Michel Boutant. Elle apporte un soutien d'ordre technique, juridique et financier aux municipalités et collectivités qui y adhèrent. Son activité a démarré en septembre dernier et à ce jour, elle recense 174 adhésions, soit un peu moins de la moitié des communes. Deux cent seize demandes d'intervention ont été reçues, dont plus de la moitié ont été traitées. «*Nous faisons tout pour mettre en œuvre les demandes qui nous sont confiées, a annoncé le nouveau président. Sur un an, ce sont environ 50 millions*



d'euros de travaux qui seront injectés dans le marché local.»

Les délégués des collectivités ont voté à l'unanimité pour la liste de 12 administrateurs du collège n° 1 représentant le Département, 8 pour la majorité et 4 pour l'opposition. Pour le collège n° 2, représentant les communes et autres collectivités adhérentes, les délégués ont voté à bulletins secrets. C'est Michaël Canit, le maire de Saint-Sornin, qui a été élu avec 43 voix sur 87 votants. Les autres candidats étaient Dominique Souchaud, le maire de Saint-Sulpice-de-Cognac, et Thierry Chipan, élu de La Péruse.

■ CHÂTEAUBERNARD

Une vingtaine de lycéens dans le ciel du Cognacais



Thomas Granet, 15 ans, élève de 2^e au lycée Jean-Monnet, est monté à bord d'un des deux DR 400 qui assurent les baptêmes de l'air.

Photo Jacques Deschamps

Une vingtaine d'élèves des lycées Jean-Monnet et Beaulieu de Cognac ont survolé la ville hier après-midi, à bord de DR 400, les avions à hélice de l'aéro-club du Parveau, pilotés par trois officiers de l'école de pilotage (EPAA) de la BA 709.

Douze élèves de seconde sur dix-huit ont été reçus au BIA, le brevet d'initiation aéronautique, et ont pu s'asseoir à la place du copilote et tenir les commandes un court instant. Ces baptêmes de l'air leur étaient offerts par le centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa), au terme d'une formation spécifique

sur une année scolaire, délivrée dans leur lycée respectif, par des officiers instructeurs de l'EPAA.

Le diplôme du BIA résultant d'une convention signée entre l'armée de l'air et l'Éducation nationale, valide la somme de connaissances acquises dans le domaine de l'aéronautique par les élèves qui ont pu se rendre au cours de l'année scolaire sur la base pour y découvrir l'escadron de drones et l'EPAA.

Le colonel Faury, commandant la base, est venu les saluer et les encourager à persévérer avec détermination dans la voie, civile ou militaire, qu'ils auront choisie.

Blues: les cafetiers dénoncent «le bal des faux-culs»

Stéphane URBAJTEL
s.urbaitel@charentelibre.fr

Thomas Dutronc le jeudi, CharlÉlie Couture le vendredi, Louis Bertignac le samedi. Voilà l'alléchant programme que l'association des cafetiers de la place François-I^{er} (1), à Cognac, avait prévu de révéler hier, lors de la présentation des concerts (gratuits) proposés au cœur de la ville du 29 juin au 4 juillet, en marge de Blues Passions, festival (payant) du jardin public. Au final, ils ont signé avec l'auteur de «Comme un avion sans aile» (lire le programme détaillé ci-contre) mais pas avec les deux autres. Déprogrammés «sous la pression», affirment les patrons des bars-restaurants, Pression de qui ? Patrick Vandenhove, président de l'association des cafetiers, pointe la mairie de Cognac et la direction de Blues Passions. Autrement dit, Michel Gourinchas et Michel Rolland. «Des réunions organisées, il est ressorti la même conclusion:

surtout ne pas faire de l'ombre à Blues Passions», s'agace celui qui est aussi le patron du Cougna. Exact, reconnaît le premier magistrat (lire ci-dessous): proposer trop de concerts gratuits avec des stars, c'était prendre le risque de torpiller les soirées à une cinquantaine d'euros au théâtre de verdure (62 euros pour la soirée Lenny Kravitz). Concurrence malvenue au moment où le Blues est dans le rouge avec un déficit de 53.000 euros.

«Je crois que si on ne faisait rien, tout le monde serait content, déplore Thierry Saviot, patron de La Renaissance. L'entrepreneur le reconnaît, si lui et ses collègues ont

■ A Cognac, les bars-restos de la place François-I^{er} sortent les couteaux à l'heure d'annoncer leurs concerts gratuits pendant Blues Passions

■ La mairie et le directeur du festival sont habillés pour l'été.

prévu un budget de 103 872 euros pour animer la place, c'est dans l'espoir de remplir les terrasses. «On

n'est pas des philanthropes». Maintenant, ajoute-t-il, il a été ulcéré par «le bal des faux-culs» qui s'est joué en coulisses.

L'idée de travailler sur la programmation globale (jardin public + place François-I^{er}) avec Michel Rolland comme chef d'orchestre, a, cette année encore, fait long feu. «Nous nous sommes vus mais Michel Rolland a mis des semaines à faire des propositions. À un moment donné, il a fallu avancer», affirme Jean-Marc Granger, patron du Globe. Et quand le grand manitou de Blues Passions s'est manifesté, son idée n'a pas été jugée sérieuse: «Il nous a suggéré la fanfare



Les patrons des bars-restaurants de la place François-I^{er} en compagnie, à droite, de Gaëtan Brochard, responsable de la programmation du festival.

Photo S. U.

XO avec des bandas. Manière de dire qu'il n'avait pas envie de travailler avec nous». Mauvais calcul, selon Yves Minot, ex-gérant du Coq d'or: continuer à organiser le Blues sur un site «privatisé», sans rien proposer dans le cœur de Cognac, c'est prendre le risque, un jour, de voir le festival abandonner la ville. «Rien n'empêche de l'exporter. C'est ce qui

est arrivé avec le film policier». Sandrine Parenteau, nouvelle patronne du Coq d'Or, découvre le fonctionnement cognacais et le trouve bizarre: «A Mont-de-Marsan d'où je viens, le festival c'est du "on", payant, et du "off" gratuit. Et ça marche. Pourquoi ici, on n'y arrive pas ?»

Réponse de Patrick Vandenhove: en partie parce que Michel Rolland «fonctionne comme toujours: il se prend pour le maire de Cognac une semaine par an». Sans courir après les subventions («cette année, nous avons refusé celle de la mairie», explique-t-il), les cafetiers entendent poursuivre leur bonhomme de chemin. Jamais avare de petites phrases, le président de l'association en propose, une dernière. «Que Michel Rolland nous file son budget et tu vas voir qu'on va le faire fonctionner son truc».

(1) Le Coq d'Or, Le Cougna, L'Express, Le Garden Ice, Le Globe et La Renaissance.

«Il devrait réfléchir plus loin que le bout de sa terrasse»

Aux coups de piques des cafetiers de la place François-I^{er} et en particulier de leur président, Michel Gourinchas, le maire de Cognac, répond aussi par une petite phrase: «Patrick Vandenhove devrait réfléchir un peu plus loin que le bout de sa terrasse». À ses yeux, c'est clair, multiplier les artistes de renom pour des concerts gratuits sur la place centrale, c'était «concurrencer» le festival. Voir le

mettre en péril. «Voilà la meilleure façon de tuer le Blues. Sauf à vouloir vraiment le couler, il faut adopter une attitude responsable». «Je crois que Patrick Vandenhove n'a pas compris, ou volontairement pas compris, que si le Blues ne marche pas cette année, il va mourir en 2016», insiste Michel Gourinchas. Remonté contre les cafetiers et «leurs propos excessifs», le maire veut aussi dire que les

informations distillées hier ne sont pas toutes fiables: «Je sais qu'il y a eu des discussions pour faire venir Bertignac mais je sais, de source sûre, qu'il n'a jamais été question que Thomas Dutronc vienne à Cognac». Pour le moment, Michel Rolland ne participe pas à la polémique. Contacté hier à plusieurs reprises, il a dit qu'il préparait ses arguments et reprenait contact.